

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Olivier MITZNER, Maria Adélaïde CRETY, Jean Luc USCHÉ Adjoints, Cendrine USELDINGER, Sylvie JOUHANT, Angélica OURY, Lionel MOUZIN, Pierre MAUCOURT, Alain PALLOTTA, Pascal THIERY, Robert ADAM, Françoise KONIGSECKER Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Robin BOUR donne procuration à Adélaïde CRETY

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 28 mars 2024 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Maria Adélaïde CRETY est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

2024/03/01. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 2023

Au terme de l'enquête publique, l'Eurométropole de Metz sollicite l'avis des communes sur les secteurs définis au sein du PLUI. La commission d'enquête publique ainsi que l'INAO ont émis un avis défavorable sur le projet de PLUI, la MRAE a quant à elle émis un avis favorable avec réserves. Après de nombreux échanges et au regard des avis précédemment cités, le Conseil Municipal décide, à 9 voix pour et 6 voix contre, d'émettre un avis défavorable au projet de PLUI.

2024/03/02. VOTE DU COMPTE DE GESTION M14 2023

Il est fait part au Conseil Municipal de la consultation du public à propos des ZAENR proposée par lettre circulaire distribuée dans l'ensemble des boîtes aux lettres des habitants de la commune. Aucune remarque ou proposition n'a été faite.

Le Conseil valide, à l'unanimité, la définition des ZAENR telles que prévues et proposées dans le cadre de la consultation du public, à savoir :

Zone d'accélération de l'énergie photovoltaïque au sol et en toiture au sein des zones urbaines du PLU

Absence de zone pour la méthanisation et l'éolien au regard des enjeux paysagers et environnementaux et de l'existence en proximité immédiate du ban communal d'une unité de méthanisation.

2024/03/03. AFFECTATION DU RESULTAT M14

Après un large débat, le Conseil Municipal décide à 8 voix pour, 6 voix contre et une abstention de mettre en œuvre la prime exceptionnelle dite « pouvoir d'achat » pour l'ensemble du personnel communal répondant aux critères d'attribution de cette prime.

2024/03/04. TAXE COMMUNALE 2024

Avant de présenter le budget primitif, Monsieur le Maire expose l'état de notification des taxes communales. Il propose au Conseil d'augmenter les taux d'imposition des deux taxes directes locales à savoir :

- Taxe Foncière Bâti 26.76 % dont 10,50 %
- Taxe Foncière Non Bâti 28.48 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires reste inchangée

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

En ce qui concerne le prix des autres taxes, Monsieur le Maire propose de les maintenir, à savoir :

- Taxe d'Aménagement : 5 %
- Concession Cimetière (trentenaire) : 150 € (inchangé)
- Concession Columbarium (trentenaire) : 1 150 € (inchangé).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité

2024/03/05. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à pellets et charge M. le Maire de solliciter des subventions au titre du Fonds Vert de la Région Grand Est et des Fonds Verts et Fonds de Concours Métropolitains.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le recours à un bureau d'études avec une mission complète de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux de la mairie et de ses annexes conformément au devis en annexe.

2024/03/06. DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE CONCOURS – FONDS VERTS

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les limites d'agglomération telles que matérialisées actuellement sur le terrain par les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

2024/03/07. FETES ET CEREMONIES

Les premières esquisses du budget primitif sont présentées tant en fonctionnement qu'en investissement, s'en suit un débat autour des grandes orientations du budget 2024. La question de l'évolution des taux communaux d'impôts locaux est également abordée.

Le budget sera voté lors du prochain Conseil Municipal.

Après l'évocation de points divers puis un tour de table, la séance est levée.

Marieulles le

M. le Maire

Pierre MUEL

Les Adjoints :

Olivier MITZNER

Maria Adélaïde CRETY

Jean Luc USCHÉ

Les Conseillers Municipaux,

Lionel MOUZIN

Cendrine USELDINGER

Angelica OURY

Alain PALLOTTA

Robin BOUR
Donne procuration à A. CRETY

Françoise KONIGSECKER

Sylvie JOUHANT

Pierre MAUCOURT

Pascal THIERY

Robert ADAM

Lionel CHRISTOPHE